

République Française
Département PUY DE DOME
Commune de Chas

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/07/2026

Référence
2026-043

Objet de la délibération
Élection des membres de la CAO et Finances

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	11	11

Date de la convocation
17/07/2026

Date d'affichage
17/07/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE DU PUY DE
DOME
Le :

Et

Publication ou notification du :

L' an 2026 et le 22 Juillet à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de CHOUVY Pierre, Maire

Présents : Mmes : FOURNET-FAYAS Noëlle, HUGUET Brigitte, MELESVILLE Marie, PERRAUDIN Nathalie, VILLENEUVE Catherine, MM : CHAPUIS Eric, CHOUVY Pierre, COUPERIER Lilian, PERRAUDIN Jean-François, THOMAS Patrick, VALLEIX Denis

A été nommé(e) secrétaire : M : PERRAUDIN Jean-François

Objet de la délibération : Élection des membres de la CAO et Finances

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;
Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres et finances, celle-ci devant être composée de 3 titulaires et de 3 suppléants. Le Maire, Pierre CHOUVY, est président de droit de la commission.

Les personnes suivantes sont élues à l'unanimité :

Titulaires : Lilian COUPERIER, Brigitte HUGUET et Catherine VILLENEUVE.
Suppléants : Noëlle FOURNET-FAYAS, Éric CHAPUIS et Patrick THOMAS.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 29/07/2026
Le Maire
Pierre CHOUVY



République Française
Département PUY DE DOME
Commune de Chas

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/07/2026

Référence
2026-044

Objet de la délibération
Acceptation de l'Offre d'Achat d'Auvergne Déboisement

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	11	11

Date de la convocation
17/07/2026

Date d'affichage
17/07/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DU PUY DE DOME

Le :

Et

Publication ou notification du :

L' an 2026 et le 22 Juillet à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de CHOUVY Pierre, Maire

Présents : Mmes : FOURNET-FAYAS Noëlle, HUGUET Brigitte, MELESVILLE Marie, PERRAUDIN Nathalie, VILLENEUVE Catherine, MM : CHAPUIS Eric, CHOUVY Pierre, COUPERIER Lilian, PERRAUDIN Jean-François, THOMAS Patrick, VALLEIX Denis

A été nommé(e) secrétaire : M : PERRAUDIN Jean-François

Objet de la délibération : Acceptation de l'Offre d'Achat d'Auvergne Déboisement

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'entreprise Auvergne Déboisement propose d'abattre et de racheter les peupliers de la commune.

L'offre s'élève à 15€/m3 et l'entreprise s'engage à fournir et mettre en place des plants de peupliers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter l'offre,
- de charger Monsieur Le Maire de signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 29/07/2026
Le Maire
Pierre CHOUVY



République Française
Département PUY DE DOME
Commune de Chas

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/07/2026

Référence
2026-045

Objet de la délibération
Demande de subvention de l'Association Fort en Fête

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	11	10

Date de la convocation
17/07/2026

Date d'affichage
17/07/2026

Vote
A la majorité Pour : 9 Contre : 1 Abstention : 0

L' an 2026 et le 22 Juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de CHOUVY Pierre, Maire

Présents : Mmes : FOURNET-FAYAS Noëlle, HUGUET Brigitte, MELESVILLE Marie, PERRAUDIN Nathalie, VILLENEUVE Catherine, MM : CHAPUIS Eric, CHOUVY Pierre, COUPERIER Lilian, PERRAUDIN Jean-François, THOMAS Patrick, VALLEIX Denis

Abstention : Jean-François PERRAUDIN, en tant que trésorier de l'Association Fort en Fête, ne peut pas prendre part à la décision

A été nommé(e) secrétaire : PERRAUDIN Jean-François

Objet de la délibération : Demande de subvention de l'Association Fort en Fête

Monsieur le Maire informe que l'association Fort en Fête a fait parvenir une demande de subvention.

Considérant que, le concert et/ou le feu d'artifice organisés lors des précédentes éditions de la Fête du village ont toujours été pris en charge par la commune,

Le Conseil Municipal décide à la majorité d'accepter la demande de Fort en Fête et de leur accorder la somme de 700€ afin de correspondre aux frais du concert et de la troupe de jonglage de cette année.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE DU PUY DE
DOME
Le :

Et

Publication ou notification du :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 29/07/2026
Le Maire
Pierre CHOUVY



République Française
Département PUY DE DOME
Commune de Chas

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/07/2026

Référence
2026-046

Objet de la délibération
Acceptation du devis de L.Celec

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	11	10

Date de la convocation
17/07/2026

Date d'affichage
17/07/2026

Vote
A l'unanimité Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE DU PUY DE
DOME
Le :

Et

Publication ou notification du :

L' an 2026 et le 22 Juillet à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de CHOUVY Pierre, Maire

Présents : Mmes : FOURNET-FAYAS Noëlle, HUGUET Brigitte, MELESVILLE Marie, PERRAUDIN Nathalie, VILLENEUVE Catherine, MM : CHAPUIS Eric, CHOUVY Pierre, COUPERIER Lilian, PERRAUDIN Jean-François, THOMAS Patrick, VALLEIX Denis

Abstention : Lilian COUPERIER étant à l'origine de la proposition du devis, il ne peut pas se positionner sur la décision.

A été nommé(e) secrétaire : PERRAUDIN Jean-François

Objet de la délibération : Acceptation du devis de L.Celec

Monsieur le Maire informe le Conseil que, suite à la nécessité d'apporter des modifications aux travaux sur l'appartement de l'ancienne école, un devis est proposé par l'entreprise L. Celec.

Le montant de la prestation s'élève à 912.81€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter le devis,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2026,
- de charger Monsieur Le Maire de signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 29/07/2026
Le Maire
Pierre CHOUVY

